



## L'odyssée de l'éradication de la peste bovine

1924 et 2011 sont deux dates emblématiques pour l'OIE, toutes deux liées au combat mondial contre la peste bovine, une des maladies animales les plus redoutables de l'histoire de l'humanité.

En 1924, suite à une nouvelle incursion du virus de la peste bovine en Europe, par le port d'Anvers en Belgique, quelques vétérinaires visionnaires décidèrent de créer une organisation mondiale capable d'informer ses Pays Membres en cas d'épizooties et de leur fournir les informations scientifiques pertinentes pour mieux lutter contre les maladies animales.

Près de quatre-vingt-dix ans plus tard, les 28 pays signataires de l'Accord International du 25 janvier 1924 portant création de l'Office International des Epizooties (OIE) sont maintenant 178, l'OIE devenant pour sa part l'Organisation Mondiale de la Santé Animale, tout en conservant son acronyme historique. Les premières recommandations émises en faveur d'un effort coordonné de la lutte au niveau international contre la peste bovine et d'autres épizooties listées à cette époque (fièvre aphteuse, charbon bactérien, clavelée, rage, morve, dourine, peste porcine classique) jetaient déjà les bases de ce qu'allaient devenir les politiques sanitaires mondiales préconisées par l'OIE.

Les premiers pas de l'OIE dans la lutte contre la peste bovine notamment en Asie, en Afrique et au Moyen-Orient ont consisté à établir une coopération scientifique avec les instituts de recherche nationaux existants afin de repérer les méthodes les plus efficaces pour éviter la propagation de la maladie, y compris la mise au point et la normalisation de vaccins sûrs et performants, et d'obtenir des consensus stratégiques pour les bases scientifiques de l'organisation des actions de contrôle et de prévention par ses pays membres.

Dès les années 1960 des campagnes massives de vaccination conduites par les pays membres concernés, accompagnées de mesures de contrôle classiques permirent une régression importante de la maladie, qui connut toutefois une réintroduction dévastatrice sur le continent Africain vingt ans plus tard, dans les années 1980. La réponse internationale à cette résurgence de la maladie fut, encore une fois, appuyée par l'action de l'OIE, notamment grâce à l'adoption et à la publication de « normes recommandées pour la mise en place de systèmes de surveillance épidémiologique de la peste bovine ». Il s'est agi de ce qui fut appelé, la « Procédure OIE », relative à l'acquisition, par les pays membres éligibles, du statut officiellement reconnu de pays indemne de la peste bovine, qui a été votée, à l'époque, par l'Assemblée Générale des Délégués nationaux des Pays Membres et qui comporte trois étapes que chaque pays infecté devait suivre pour obtenir cette reconnaissance par l'OIE.

Les Nations Unies se sont très énergiquement engagées en parallèle par le biais du GREP - le Programme mondial d'éradication de la peste bovine – coordonné par la FAO en collaboration avec l'OIE et l'Agence internationale de l'énergie atomique des Nations Unies (IAEA) à partir des années 1990, et avec l'appui massif aux pays concernés de bailleurs de fonds tels que l'Union Européenne, afin d'accélérer l'obtention, au plus tard en 2011, d'une déclaration officielle de l'éradication mondiale de la maladie à proclamer conjointement par la FAO et l'OIE.

Aujourd'hui, 198 pays ont été reconnus libres de peste bovine par l'OIE avec l'appui permanent de la FAO, ce qui représente la totalité des pays détenant dans le monde des

animaux susceptibles d'être infectés. Ce travail de fourmi a été réalisé par les experts et les agents de l'OIE chargés de proposer cette reconnaissance qui ont minutieusement vérifié l'absence de circulation du virus de la peste bovine dans tous ces pays. Ceci a constitué un grand succès, non seulement dans le domaine scientifique mais aussi en matière de coordination et de coopération des organisations internationales entre elles et avec la communauté mondiale toute entière. Mais c'est un succès surtout pour les services vétérinaires et la profession vétérinaire toute entière d'autant plus que le manque de ressources des Services Vétérinaires dans beaucoup de pays pauvres infectés constituait un frein majeur à la mise en place de stratégies de lutte efficaces.

Dans de nombreux pays qui ont connu encore récemment le fléau de la peste bovine, leur développement économique pouvait souvent être lié aux performances de leur élevage en termes de production, de santé des animaux et de qualité et de sécurité sanitaire des produits d'origine animale qui en sont issus ; ces performances dépendent directement de la qualité de leurs Services vétérinaires nationaux.

Le succès progressif des campagnes de lutte contre la peste bovine a contribué au fil des années à convaincre les décideurs nationaux et internationaux à renforcer les Services vétérinaires pour que leur action soit efficace dans le combat non seulement contre le fléau de la peste bovine mais aussi contre toute autre maladie animale. C'est ainsi que l'OIE s'est engagé pour que les Services vétérinaires soient reconnus comme un Bien public international et pour que leur mise en conformité avec les normes internationales constitue un investissement public prioritaire. En cette année 2011, la proclamation officielle par la FAO et l'OIE de l'éradication planétaire de la peste bovine permet de célébrer leur victoire qui coïncide par ailleurs avec le 250ème anniversaire de la création officielle de la profession vétérinaire. C'est la première fois qu'une maladie animale est éradiquée dans le monde, tout comme la variole chez l'homme est la seule maladie éradiquée à ce jour par le monde médical.

Il reste un dernier défi, celui de la phase dite de la post éradication. Bien que ne circulant plus chez les êtres vivants, le virus de la peste bovine est encore détenu par certains laboratoires notamment pour la fabrication de vaccins au cas où la maladie réapparaîtrait un jour du fait d'un accident ou d'un acte bioterroriste. La coordination et la coopération internationale seront encore une fois cruciales pour permettre la définition des conditions acceptables de détention et d'usage du virus encore détenu dans ces laboratoires. L'OIE, en collaboration avec la FAO, s'engage maintenant à définir une gestion fiable et transparente de ce processus avec ses pays membres.

L'OIE travaille déjà, par ailleurs, à la préparation des stratégies qui permettront de faire progresser le contrôle mondial, dans les années à venir, d'autres maladies redoutables comme la fièvre aphteuse, la rage et la peste des petits ruminants.

The OIE, furthermore, is currently working on strategies to make progress in the international control, over the coming years, of other dreadful diseases such as foot and mouth disease, rabies, and peste des petits ruminants.

**Bernard Vallat**